TUTORIEL POUR LA RENONCIATION SUITE À UNE DAP OU DIP SUR INNOVBOURGOGNE

Votre renonciation doit être transmise à la CAVB avant le 15 juin pour les appellations "Bourgogne" et "Coteaux Bourguignons", avant le 31 juillet pour l'appellation "Crémant de Bourgogne". Pour les caves coopératives, seul le format papier est possible (contacter la CAVB).

- 1. Connectez-vous sur InnovBourgogne avec votre identifiant/mot de passe
- 2. Cliquez sur « Parcellaire » :

Identité Contacts Parcellaire DR/DREV Déclarations	Lots Résultats Bilans Manquements Factures	MER Cliquer sur
QAOC : CREMANT DE BOURGOGNE	Ajout informations Nouvelle habilitation Problème 0 Commentairo(s)	Parcellaire
IDENTITÉ OPÉRATEUR Modifications opérateur Modifier Modifier Raison sociale Ø Not	fier 🔽	

- 3. Vérifiez bien que les pop-up sont désactivés
- 4. Dans la fenêtre « Affectations », cliquez sur « Historique » :

	1 []
Déclaration d'affectation	Cliquer sur Historique
Déclaration annuelle d'activité 📃	

5. Sur cette page, vous retrouvez la liste des Affectations parcellaires que vous avez déclaré ; chaque parcelle pour laquelle vous renoncez à votre DAP ou DIP doit être traitée comme suit :

1:	a. Cliquez	sur le pi	ctogram	nme Œil :	Cliquer sur le pictogramme Œil
RÉCOLTE	AOC	DATE AFFECTATION	DATE VALIDATION ODG	SURF. AFFECTÉE	
2019	CREMANT DE BOURGOGNE	31/03/2019	15/05/2019	00 Ha 42 A 13 Ca	Recopier dans le courant 📄 Export Excel 🖹 🕞 Supprimer 🗊

b. La fenêtre « Déclaration d'affectation parcellaire s'ouvre : Vérifiez bien que votre fenêtre de navigation est en plein écran

 c. À l'aide des barres de défilement, vous devez descendre en bas et à droite de la page (si vous n'avez pas de barres de défilement à droite et en bas de votre écran, c'est que vous n'êtes pas en plein écran)

% MANQUANT	RÉFACTION	MANQUEMENT	DESTINATION	RENONCIATION	
	1			Renoncer	
_				www.inn	ov-agro.
					Г

d. La dernière colonne, à droite du tableau, concerne la renonciation : Cliquez sur le bouton « Renoncer »

% MANQUANT	RÉFACTION	MANQUEMENT	DESTINATIO	N RE	NONCIATION
0	1			Re	noncer
				_	www.inn
			[Cliquer	sur le boutor

Votre renonciation pour la parcelle concernée est prise en compte une fois que vous avez cliqué sur le bouton Renoncer. Procédez de même pour chacune des parcelles pour lesquelles vous souhaitez renoncer à votre DAP ou DIP dans les délais impartis.